

Communiqué de presse

Bâle (Suisse) et Chassieu (France) 11/18/2025

Une innovation naturelle dans la protection des céréales et des cultures de plein champ

- **Syngenta et Amoéba SA vont développer et commercialiser des solutions de biocontrôle pour l'UE et le Royaume-Uni**

Les amibes, micro-organismes unicellulaires, sont aujourd'hui au cœur de l'une des dernières innovations biologiques dans le domaine agricole : un biofungicide capable de protéger le blé et d'autres céréales contre des maladies fongiques dévastatrices qui coûtent chaque année des milliards de dollars à l'agriculture mondiale en pertes de récoltes et en perte de qualité.

Ce nouveau produit, fabriqué à partir du lysat de l'amibe *Willaertia magna C2c Maky*, présente un fort potentiel pour faire évoluer la protection biologique des cultures. Au cours d'essais, la solution a démontré son efficacité dans la lutte contre les champignons responsables de ces maladies fongiques et a permis d'activer les réponses de défense des plantes. En tant que produit biologique de nouvelle génération, il est élaboré à partir d'une substance active naturelle et conçu pour s'adapter à la gestion intégrée moderne des cultures.

Syngenta Crop Protection, leader mondial dans le domaine des produits de biocontrôle et des techniques innovantes de protection des cultures, et Amoéba SA, greentech française innovante, ont signé un protocole d'accord (MoU) visant à développer et commercialiser des solutions de biocontrôle novatrices pour les marchés de l'Union européenne et du Royaume-Uni, en priorisant les céréales et les cultures de plein champ. Les parties prévoient de négocier un accord de distribution définitif dans un délai cible fixé au printemps 2026. Cette collaboration stratégique vise à offrir aux agriculteurs une nouvelle génération de solutions de biocontrôle, qui améliorent la durabilité de leurs pratiques agricoles, relèvent le défi de la résistance croissante des parasites aux produits conventionnels, et permettent de soulager les agriculteurs confrontés à une boîte à outils de technologies de protection des cultures de plus en plus réduite.

Dans un premier temps, le partenariat se concentrera sur la lutte contre les principales maladies du blé que sont la septoriose du blé (STB) et la rouille jaune. Ces deux maladies figurent parmi celles qui sont les plus préjudiciables pour le blé sur le plan économique en Europe et au Royaume-Uni, touchant chaque année environ 9 à 12 millions d'hectares de blé. Rien qu'en Allemagne, la STB entraîne des pertes de rendement de 5 à 50 % et coûte 1,5 milliard d'euros par an, tandis que la rouille jaune peut réduire les rendements de 10 à 70 % et même entraîner une perte totale des récoltes pour les variétés sensibles, selon des sources industrielles et universitaires reconnues.

Matthew Pickard, responsable Protection des semences et Produits biologiques pour l'Europe chez Syngenta, déclare : « Chez Syngenta, nous nous engageons à fournir des solutions biologiques de nouvelle génération et efficaces qui sont à la pointe des dernières avancées scientifiques. Nous sommes

fiers de travailler avec Amoéba pour proposer des solutions inspirées de la nature qui donnent aux agriculteurs les moyens d'agir sur ces marchés importants. »

« Nous sommes très heureux de cette collaboration avec Syngenta, leader mondial de l'innovation agricole », affirment **Benoit Villers, Président du Conseil d'administration d'Amoéba, et Jean-François Doucet, Directeur général d'Amoéba**. « Cet accord, qui devrait aboutir à des partenariats de distribution et de développement entre nos deux entreprises, constitue une étape majeure pour Amoéba. Il nous offre l'opportunité d'associer notre expertise scientifique au leadership largement reconnu de Syngenta dans la protection des céréales et la commercialisation de solutions de biocontrôle. Enfin, il illustre parfaitement comment la collaboration entre innovateurs du secteur peut faire la différence pour les agriculteurs tout en ouvrant la voie à des applications plus larges dans les cultures de plein champ. »

Fondée en 2010, Amoéba a développé une application de biocontrôle brevetée basée sur le lysat de l'amibe *Willaertia magna*, qui a reçu la prestigieuse médaille d'or Bernard Blum en octobre 2025 en tant que solution de biocontrôle la plus prometteuse au niveau mondial. En juin 2025, la substance active a été approuvée par l'UE à la suite de l'évaluation scientifique de l'EFSA et d'une décision de la Commission européenne. Les autorisations spécifiques au produit sont en cours.

Contacts médias

Relations presse Syngenta
media@syngentagroup.com

Relations presse Amoéba
Pierre Jacquemin-Guillaume
Relations investisseurs
amoeba@actus.fr

Serena Boni
Relations presse financière
sboni@actus.fr

Laëtitia Pinto
Relations presse métier et grand public
pinto@droitdevant.fr

Ressources web

[Ressources médias](#)

À propos de Syngenta

Syngenta est un leader mondial dans le domaine de l'innovation agricole, présent dans plus de 90 pays. Syngenta se concentre sur le développement de technologies et de pratiques agricoles qui donnent aux agriculteurs les moyens d'opérer la transformation nécessaire pour nourrir la population mondiale tout en préservant notre planète. Ses découvertes scientifiques audacieuses apportent des avantages sans précédent aux agriculteurs et à la société à une échelle plus grande que jamais. Guidée par ses [priorités en matière de développement durable](#), Syngenta développe de nouvelles technologies et solutions qui aident les agriculteurs à cultiver des plantes plus saines dans des sols plus sains, avec un rendement plus élevé. Syngenta Crop Protection a son siège à Bâle, en Suisse, tandis que Syngenta Seeds a son siège aux États-Unis. Lisez nos [stories](#) et suivez-nous sur [LinkedIn](#), [Instagram](#) et [X](#).

À propos d'Amoéba

Créée en 2010, Amoéba est une greentech basée à Chassieu (Lyon, France) qui a pour ambition de devenir un acteur majeur du traitement du risque microbiologique à partir de l'exploitation brevetée d'amibes dans les secteurs de la protection des plantes et de la cosmétique.

Disposant d'un savoir-faire unique au monde protégé par de nombreux brevets, Amoéba est aujourd'hui la seule société capable d'exploiter à l'échelle industrielle tout le potentiel de l'amibe Willaertia et de la cultiver dans des volumes suffisants afin de proposer des solutions biologiques constituant une alternative viable aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui. Amoéba se concentre actuellement sur le marché mondial du biocontrôle pour la protection des plantes et sur le marché de la cosmétique. La commercialisation des produits phytosanitaires étant sujette à l'obtention des autorisations réglementaires locales, la Société a obtenu l'autorisation de mise sur le marché aux Etats-Unis et les démarches réglementaires nécessaires sont en cours dans plusieurs pays d'Europe. Concernant la substance active, elle a déjà obtenu en 2022 l'approbation aux USA et le rapport positif et définitif de l'EFSA en Europe en juin 2025. Les autorisations de mise sur le marché ont été accordées aux États-Unis et sont attendues dans les prochains mois en Europe.

Concernant l'application cosmétique, cette dernière ne nécessite pas d'approbation préalable d'une autorité compétente en Europe et aux États-Unis. L'ingrédient cosmétique est déjà inscrit sur la liste INCI (International Nomenclature of Cosmetic Ingredients) ouvrant la voie à sa commercialisation dans le monde excepté en Chine où une homologation locale est requise.

Amoéba est une société cotée sur Euronext Growth (ALMIB). La Société est membre du réseau Bpifrance Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME.

Plus d'informations sur www.amoeba-nature.com

La protection des données est importante pour nous. Vous recevez cette publication sur la base juridique de l'article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD (« intérêt légitime »). Toutefois, si vous ne souhaitez plus recevoir d'informations sur Syngenta, il vous suffit de nous envoyer un bref [message informel](#) et nous ne traiterons plus vos données à cette fin. Vous trouverez également de plus amples informations dans notre [déclaration de confidentialité](#).

Avertissement de Syngenta concernant les déclarations prospectives

Ce document peut contenir des déclarations prospectives, qui peuvent être identifiées par des termes tels que « s'attendre à », « pourrait », « sera », « potentiel », « prévoit », « perspectives », « estimé », « vise », « en bonne voie » et autres expressions similaires. Ces déclarations peuvent être soumises à des risques et incertitudes susceptibles d'entraîner des résultats réels sensiblement différents de ces déclarations. Pour Syngenta, ces risques et incertitudes comprennent les risques liés aux procédures judiciaires, aux autorisations réglementaires, au développement de nouveaux produits, concurrence accrue, risque de crédit client, conditions économiques et de marché générales, conformité et remédiation, droits de propriété intellectuelle, mise en œuvre de changements organisationnels, dépréciation d'actifs incorporels, perception par les consommateurs des cultures et organismes génétiquement modifiés ou des produits chimiques de protection des cultures, variations climatiques, fluctuations des taux de change et/ou des prix des matières premières, accords d'approvisionnement auprès d'une source unique, incertitude politique, catastrophes naturelles et violations de la sécurité des données ou autres perturbations des technologies de l'information. Syngenta n'assume aucune obligation de mettre à jour les déclarations prospectives afin de refléter les résultats réels, les changements d'hypothèses ou d'autres facteurs.

©2025 Syngenta. Rosentalstrasse 67, 4058 Bâle, Suisse.